

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE2420

présenté par

M. Reda, M. Fait, M. Rodwell, M. Margueritte, Mme Klinkert, M. Ledoux, M. Haury, M. Mournet,
M. Zulesi, M. Ardouin, M. Bordat, Mme Liliana Tanguy, M. Vojetta, Mme Lemoine, M. Vuibert,
M. Boudié, Mme Métayer, M. Fiévet et Mme Miller

ARTICLE 3

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« L'établissement dispose d'un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles qui assurent l'adaptation de la formation aux pratiques professionnelles et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles en cohérence avec les orientations des politiques publiques pour l'agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but une symétrie avec l'article L811-8 du code rural et de la pêche maritime. Il a pour objectif d'asseoir le rôle essentiel des ateliers technologiques et des exploitations agricoles dans la formation des élèves de l'enseignement technique agricole.

Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles sont des vecteurs d'innovation et de progrès. Ils jouent un rôle crucial non seulement dans l'adaptation de la formation aux pratiques professionnelles, mais aussi dans la démonstration, l'expérimentation et la diffusion de nouvelles techniques agricoles. En mettant les étudiants en contact direct avec ces pratiques innovantes, on prépare efficacement les futurs professionnels à répondre aux défis actuels et futurs de l'agriculture, notamment ceux liés au changement climatique, à la gestion durable des ressources et à l'optimisation des rendements.

Par ailleurs, cet amendement s'aligne sur les orientations des politiques publiques pour l'agriculture, qui encouragent l'adoption de pratiques plus durables et innovantes. Il soutient ainsi les objectifs de développement durable et renforce le rôle des établissements d'enseignement agricole comme centres de référence en matière de nouvelles pratiques agricoles.